



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Culture de surface des plaies de siège de stades II, III et IV
Culture des plaies opératoires ou traumatiques

INDICATION

Plaies de siège ou de pression ou toute autre plaie (opératoire ou traumatique) surinfectée chez les patients du CHLG.

CONTRE-INDICATION

Plaies escarrifiées (croûte noirâtre)

APPLICATION

Infirmières (ers) travaillant au CHLG
Infirmières (ers) auxiliaires après consultation auprès de l'infirmière (er).

ORDONNANCE

Effectuer un prélèvement pour culture d'exsudat de la plaie, conformément à la technique 7.2 Prélèvements pour culture d'un ulcère de pression par écouvillonnage du cahier des techniques: retirer le pansement souillé, irriguer la plaie avec du salin-N à l'aide d'une seringue, éponger puis en manipulant de façon aseptique frotter et rouler l'écouvillon stérile (culturette) sur la surface et dans les replis de la plaie. S'il y a suppuration (pus visible suintant en un point de la plaie), toucher uniquement le pus à l'aide de l'écouvillon qu'on laisse s'imbiber du pus.

PROPOSÉ :

Dr Pierre-Jean Maziade
Chef du service de microbiologie

Date

Dr Yves Robitaille
Chef du département de médecine spécialisée

Date

Direction des soins infirmiers

Date

Direction des services professionnels

Date

ADOPTÉ :

Exécutif du CMDP

Date

APPROUVÉ :

Conseil d'administration

Date

En vigueur le :
